

Conditions Générales Groupes Hôtels 2020

		Jours avant l'arrivée du groupe						
		>91	90-45	44-30	29-15	14-5	4-0	
Date d'option (Temps de validité du devis)		15 jours		7 jours		48 heures	24 heures	
Accompte minimum	49 roomnights ⁽¹⁾ ou moins	10% 91 jours avant l'arrivée	+15% (25% du total) 30 jours avant l'arrivée		+50% (75% du total) 15 jours avant l'arrivée	+25% (100% du total) 5 jours avant l'arrivée	100%	
	50 roomnights ⁽¹⁾ ou plus	10% 91 jours avant l'arrivée	+15% (25% du total) 45 jours avant l'arrivée	+50% (75% du total) 30 jours avant l'arrivée	+25% (100% du total) 15 jours avant l'arrivée	100%		
Politique d'Annulation ⁽²⁾ Il est permis d'effectuer sans frais les réductions suivantes (calcul sur la valeur de la réservation au moment de la confirmation). Si les réductions sont supérieures aux pourcentages indiqués, il y aura 100% de frais pour les services au-delà de la réduction permise et en accord avec le régime alimentaire concerté.		49 roomnights ⁽¹⁾ ou moins	100%	90%		75%	25%	0%
		50 roomnights ⁽¹⁾ ou plus	100%	90%	75%	25%	0%	
Rooming List		Date limite: 15 jours avant l'arrivée				Changements permis	Changements non permis	
Demande de nouveaux services ou de services additionnels		Ces services seront commercialisés aux tarifs du moment et seront sujets à disponibilité au moment de la demande						
Disponibilité		La disponibilité des chambres sera confirmée au moment de la confirmation du groupe						

(1) Roomnights: nombre total de nuits réservées (résultat de la somme de toutes les chambres occupées chacune des nuits de pernocation).

(2) Politique d'annulation: il est permis d'annuler sans frais certains pourcentages déterminés en base aux services choisis au moment de la confirmation.

Le pourcentage de réduction est calculé en base à la valeur (logement et régime; mais pas en base aux services additionnels) de la réduction face à la valeur des services choisis pendant la confirmation de la réservation.

Si les réductions sont supérieures aux pourcentages indiqués dans ce document, il y aura 100% sur les services (logement et pension alimentaire) qui dépasseront la réduction autorisée et en accord avec le régime concerté.